



TWINBASIN MISSIONS : REPORTING GUIDELINES

Mission reference
2006 C2 T7 M

Date :
23 nov.
2006

Expert Name and function	Drissa Naman KEITA, Conseiller Juridique Autorité du Bassin du Niger (ABN) BP 729 Niamey, Rép Du Niger
---------------------------------	--

<u>Mission Report</u>	
Wording of mission	<i>In short, objective or content of mission</i> L'objectif consistait à s'inspirer de l'expérience de l'OMVS pour élaborer une charte des eaux du Bassin du Fleuve Niger

1. CONTEXT

Place, location	<i>Country visited, Basin Organization concerned, other information about location</i> Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Sénégal Siège Dakar, République du Sénégal
Mission duration	<i>La mission s'est déroulée du 02 au 06 octobre 2006</i>

2. OBJECTIVES

	Initial objectives	Results	Results indicator
1	Méthodologie utilisée pour élaborer la charte des eaux de l'OMVS	Description du processus d'élaboration de la charte : <ul style="list-style-type: none"> - Elaboration de termes de références et réalisation de l'étude ; - Tenue d'ateliers de validation ; - Ratification de la charte. 	Meilleure compréhension de la méthodologie utilisée La charte des eaux elle-même et ses annexes
2	Difficultés et contraintes rencontrées dans la réalisation de l'étude	Ratification de la charte au niveau des parlements nationaux	Traitement du dossier par les gouvernements nationaux
3	Degré d'appropriation de la charte des eaux par les Etats membres de l'OMVS Recherche Documentaire	Les Etats membres de l'OMVS appliquent la charte des eaux. En cas de problèmes (pénurie d'eau...) la charte permet de les résoudre Recueil des textes de base de l'OMVS	La période probatoire de mise en œuvre de la charte est terminée. Meilleure utilisation de la ressource eau, résolution des conflits liés à l'usage de la ressource. Statut du fleuve Sénégal, charte des eaux, statut des ouvrages communs

3. ACTIVITIES DEVELOPED DURING THE MISSION

<p>Activity 1</p>	<p>Topic : <i>(Legal aspects, Regulation, Institutional, Finance, Communication ...)</i> Réunions journalières d'échange d'expérience entre les plus hautes autorités et certains cadres de l'OMVS avec la mission sur la méthodologie, les difficultés rencontrées, les personnes et les structures impliquées dans la réalisation de l'étude.</p>
<p>Description <i>(Exchange of experience or practice, Increasing of knowledge and learning, Development of methodology, Training ...)</i></p>	<p>La convention relative au Statut Juridique des Ouvrages Communs de l'OMVS du 21 décembre 1978, complétée par la convention relative au financement des ouvrages communs du 12 mai 1982, qui établit que :</p> <ul style="list-style-type: none"> - tout ouvrage est propriété commune et indivisible des États membres; - chaque État copropriétaire a un droit individuel, a une quote part indivisible et un droit collectif d'usage de jouissance et d'administration de l'ouvrage commun ; - le coût d'investissement et les charges d'exploitation, sont répartis entre les États copropriétaires sur la base des bénéfices que chaque État copropriétaire retire de l'exploitation de l'ouvrage. Cette répartition peut être réajustée régulièrement en fonction des résultats d'exploitation ; - les États copropriétaires garantissent le remboursement des prêts consentis par l'OMVS en vue de la construction des ouvrages ; - la gestion des ouvrages communs est confiée à des agences de gestion placées sous tutelle de LOMVS (SOGED et SOGEM créées en 1997) <p>La Charte des Eaux du fleuve Sénégal adoptée en mai 2002 a pour objet de:</p> <ul style="list-style-type: none"> - fixer les principes et modalités de répartition des eaux entre les différents secteurs d'utilisation ; - définir les modalités d'examen et d'approbation des nouveaux projets utilisateurs de ressources en eau ; - déterminer les règles relatives à la préservation et à la protection de l'environnement; - définir le cadre et les modalités de participation des utilisateurs de l'eau dans la prise de décisions de gestion des ressources du bassin.

Activity 2	Topic : La procédure de validation de l'étude et d'adoption de la charte des eaux de l'OMVS
Description	<p>L'avant projet de charte des eaux a été validé par le Conseil des Ministres de l'OMVS. Le projet a été ensuite soumis au Sommet des Chefs d'Etat pour adoption et ratification.</p> <p>Le processus a été le suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identification des objectifs de la charte ; - Elaboration de termes de référence ; - Recrutement du consultant ; - Tenue d'ateliers nationaux de validation ; - Tenue d'un atelier régional de validation ; - Finalisation de la charte au siège de la Banque mondiale avec les représentants des Etats membres de l'OMVS ; - Organisation du sommet des Chefs d'Etat et de gouvernement et ratification de la charte.

4. LESSONS LEARNT during the mission *(what could be shared with other partners and/or introduced in guidelines, as far as IWRM is concerned)*

- **About Methodology :**

Objectifs et missions de l'OMVS :

- Réduire la vulnérabilité des économies des Etats-membres face aux aléas climatiques ainsi qu'aux variables exogènes ;
- Réaliser les conditions d'une sécurité alimentaire durable au bénéfice des populations du bassin ;
- Accélérer le développement économique des Etats-membres par la valorisation solidaire des opportunités offertes par le bassin ;
- Préserver l'équilibre global de l'hydrosystème du bassin du fleuve Sénégal ;
- Sécuriser et améliorer les revenus des populations de l'espace OMVS ;

La concrétisation de ces missions s'est opérée à travers :

- l'hydroagriculture;
- la production hydroélectrique;
- l'accès à l'eau potable et à la santé;
- la préservation des écosystèmes.

- Les orientations Stratégiques du Programme de Base de l'OMVS sont :
 - Réaliser l'autosuffisance alimentaire pour les populations du Bassin;
 - Réduire la vulnérabilité des économies des Etats membres de l'OMVS face aux aléas climatiques ainsi qu'aux facteurs externes;
 - Accélérer le développement économique des Etats membres;
 - Préserver l'équilibre des écosystèmes dans la sous région et plus particulièrement dans le Bassin;
 - Sécuriser et améliorer les revenus des populations de la vallée

C'est ainsi que les barrages de Manantali et Diama, propriétés communes des 3 états membres de l'OMVS, ont été construits dans les années 80.

L'OMVS a développé une méthodologie participative. Les experts nationaux de haut niveau provenant des administrations publiques (présidence de la république, ministères de la justice, de l'eau, des affaires étrangères) et privées (secteur privé), la société civile (usagers de l'eau) ont été largement impliqués dans la réalisation de l'étude sur la Charte de l'Eau. Cette approche a permis l'élaboration et l'adoption de la charte des eaux dans les délais convenus, le consensus ayant été obtenu dès le démarrage de l'étude.

- **About Practice :**

L'OMVS a beaucoup d'expérience en matière de gestion des bassins hydrographiques internationaux. Cette expérience peut inspirer les autres organismes de bassin régionaux et internationaux.

5. DISSEMINATION (opportunities and difficulties). In what measure these learnt lessons are applicable to :

a) The Basin Organization the expert belongs to:

Fort de l'expérience de l'OMVS, je participerai activement à l'élaboration de la charte des eaux du bassin du fleuve Niger en évitant les écueils auxquels l'OMVS a été confrontée. D'autres cadres de l'ABN (Direction technique, Observatoire du bassin) pourront tirer profit des enseignements de la mission.

b) National IWRM practice:

Les experts des neuf pays membres de l'ABN, dont 2 pays (en comptant la Guinée) font d'ailleurs également partie de l'OMVS, pourront bénéficier de ces acquis à travers en particulier les ateliers régionaux du processus de Vision partagée, voire les Sessions du Conseil des Ministres et d'autres rencontres.

c) Regional experiences:

La Charte des Eaux du bassin du Niger sera la seconde, après celle du Sénégal, à voire le jour en Afrique de l'Ouest. Les résultats de cette expérience pourront être disséminés dans les autres bassins de la région voire d'Afrique, en particulier à travers le Réseau Africain des Organismes de Bassin (RAOB) – dont l'ABN assure d'ailleurs actuellement la présidence.

d) Worldwide :

Au-delà de l'Afrique, les acquis pourront être diffusés à travers le Réseau International des Organismes de Bassin, auquel appartient le RAOB. L'avancée que constitue une telle Charte des Eaux est d'ailleurs novatrice, y compris au niveau mondial.

6. IDENTIFIED TIPS

⇒ *Identified tips which could be useful for colleagues*

- Le plus gros défi est sans doute la ratification de la charte au niveau des parlements nationaux, surtout dans le cas de l'ABN où 9 pays sont concernés (contre 3 pour l'OMVS).
- Ce dossier doit donc être traité au plus haut niveau de l'Etat (Sommet des Chefs d'Etat), afin de faciliter la ratification.
- Un des problèmes majeur concerne la construction et la gestion des barrages transfrontaliers. Les règles quantitatives de gestion peuvent être reportées en annexe de la charte.
- Le problème de la maîtrise d'ouvrage doit en particulier être réglé : propriété commune des Etats, gestion déléguée...

7. PERSONAL COMMENTS

⇒ *What does the missionary think about his mission*

La mission a été très utile. L'approche méthodologique et le processus de réalisation et d'adoption de la charte ont été largement expliqués. Une riche documentation juridique a été remise à la mission. Fort de l'expérience de l'OMVS, nous pourrions élaborer la charte des eaux du bassin du Niger

8. CONTACTS

⇒ *principal local contacts met*

Name	Occupation	E-mail	Phone Number
Abdoul BA	Conseiller Juridique	Abdoul.ba@omvs.org	221/8236545

9. BIBLIOGRAPHY

⇒ Main documents, manuals or supports used during the mission which could be useful for colleagues

Bibliography		
Name	Description / Notice	Reference
Convention relative au statut du fleuve Sénégal	Convention déclarant le fleuve Sénégal et ses affluents fleuve international	OMVS, 46 Rue Carnot 31 52 Dakar, Sénégal Email : omssphc@sentoo.sn

Websites		
Name	Description / Notice	Address
Charte des eaux du fleuve Sénégal	Texte régissant l'utilisation et la protection des ressources en eau du fleuve Sénégal	OMVS, 46 Rue Carnot 31 52 Dakar, Sénégal Tel : 221/823 45 30

N.B. This framework provides necessary information for further capitalisation and dissemination, but should not prevent experts from making any other comments (as far as basins characterisation is concerned, for instance).

Mission reference

2006 C T M

Date:

23 nov. 2006

Financial report

Expert Name: Drissa Naman KEITA

Date of arrival	Date of departure	Number of days	days cost (€)	travel cost (€)	Total*
02/10/2006	06/10/2006	4	4 * 150 € = 600 €	627 €	1 227 €

* We use the Oanda currency converter to exchange in euro at the date on the travel invoice.

Name and address of the Basin Organisation :

To:

Bank's name: SONIBANK

Bank's address: BP891 Niamey, NIGER

Account number: 251 100 38385 89

Bank Code: H0064B

IBAN code **:

SWIFT BIC CODE: *SOCNNENI*

** IBAN CODE is only for European country.

Papers to join:

- Original justificatives : Plane Ticket and Boarding Pass**

Just keep one copy of due justificatives for yourself.

Send due report to following address:

Techware c/o hydrocontrol
Project TWINBASIN
Strada 52 Poggio dei Pini
09012 CAPOTERRA. (CA)
ITALY
E-mail: info@techwarenet.org
Fax: +39 070 725 478